Envoyé en préfecture le 05/08/2024
Reçu en préfecture le 05/08/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20240730-2024_MSELE1_80-CC

territoire d'énergie
SOMME · FDE80

-=-=-=-=-=-=-=-

Pouvoir adjudicateur

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

-=-=-=-=-=-=-=-

Objet :

« FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL»

GROUPEMENT DE COMMANDES

Coordonnateur du Groupement de commandes :
Fédération Départementale d'Energie de la Somme

MARCHÉ SUBSÉQUENT N°1-1 - LOT N°1
FOURNITURE D'ELECTRICITÉ
Points de livraison du secteur de distribution d'ENEDIS

-=-=-=-=-=-=-=-

ACTE D'ENGAGEMENT
(A.E)

Envoyé en préfecture le 05/08/2024
Reçu en préfecture le 05/08/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20240730-2024_MSELE1_80-CC

SOMMAIRE

Pages

ARTICLE 1 – PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE 3

ARTICLE 2 – OBJET ET FORME DU MARCHÉ 3

ARTICLE 3 – LE TITULAIRE DU MARCHÉ SUBSÉQUENT 3

1. NOM, PRENOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE 3
2. ENGAGEMENT DU SIGNATAIRE 4

ARTICLE 4 – PAIEMENT 4

ARTICLE 5 – PERIODE DE FOURNITURE D'ENERGIE 5

ARTICLE 6 – PRIX DU MARCHÉ SUBSÉQUENT 5

ARTICLE 7 – SIGNATURE DU COCONTRACTANT 6

ARTICLE 8 – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR 6

Envoyé en préfecture le 05/08/2024
Reçu en préfecture le 05/08/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20240730-2024_MSELE1_80-CC

ARTICLE 1 – PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE

Fédération Départementale d'Energie de la Somme
3 rue César Cascabel
Pôle Jules Verne 2
80440 BOVES.
Téléphone : 03 22 95 82 62
Fax : 03 22 95 82 52
Courriel : fde80@fde-somme.fr
Site internet : http://www.te80.fr/
Profil d'acheteur : https://marchespublics596280.fr

Agissant en tant que Coordonnateur du Groupement de Commandes dont l'acte constitutif figure en annexe de l'acte d'engagement de l'accord-cadre (Lot 1).

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-45 et suivants du Code de la Commande Publique.
Le représentant légal de chacun des Membres du Groupement de Commandes.

Ordonnateur :

Le représentant légal de chacun des Membres du Groupement de Commandes.

Comptable public assignataire :

Les comptables publics assignataires, dont les coordonnées figurent en annexe 1 du marché subséquent.

ARTICLE 2 – OBJET ET FORME DU MARCHÉ

Marché subséquent passé sur le fondement de l'accord-cadre (Lot 1), relatif à la fourniture d'électricité alimentant les Points de Livraison des Membres pour la période 2025 à 2027.

Les membres concernés par le présent marché et les points de livraison correspondants sont listés à l'annexe 2 (Liste des points de livraison) de l'acte d'engagement du marché subséquent.

En plus des Points de Livraison contenus dans cette annexe, d'autres Points de Livraison de même nature peuvent être rattachés par les Membres, aux mêmes conditions de prix dans les limites fixées par l'accord cadre.

L'accord-cadre, indissociable du présent marché subséquent, est passé pour une durée de 3 ans, avec possibilité de reconduction, à compter de sa notification avec une reconduction possible pour une durée de un an, en application des dispositions des articles R2162-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

ARTICLE 3 – LE TITULAIRE DU MARCHÉ SUBSÉQUENT

1. Nom, prénom et qualité du signataire

Je soussigné :Monsieur OUACHEE Dominique
Qualité: Président de la société *PROXELIA* se situant au :**128 rue de Beauvais,**
00304 Bureau
60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE

Sous le numéro de SIRET : 49317025200024

Envoyé en préfecture le 05/08/2024
Reçu en préfecture le 05/08/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20240730-2024_MSELE1_80-CC

Code NAF : 3514Z

……
OU, s'il s'agit d'un groupement

□ Agissant en tant que membre du groupement

□ Groupement solidaire □ Groupement conjoint

□ Agissant en tant que mandataire habilité à signer l'offre du groupement par l'ensemble de ses membres ayant signé le document d'habilitation en date du……..

□ Groupement solidaire □ Groupement conjoint
□ Mandataire solidaire
□ Mandataire non solidaire

2. Engagement du signataire

Je m'engage sans réserve, conformément aux dispositions du CCAP et du CCTP de l'accord-cadre, du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures et services approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, du Cahier des Clauses Spécifiques au présent marché subséquent (CCS), à exécuter les prestations de ce marché subséquent, aux conditions de prix indiquées au Bordereau des Prix Unitaires.

Je m'engage, *ou* j'engage le groupement dont je suis le mandataire *(rayer la mention inutile)*, sur la base de mon offre *ou* de l'offre du groupement *(rayer la mention inutile)*.

Cette offre ne me lie que si je suis informé de son acceptation dans un délai de 48 heures à compter de la date limite de réception des offres fixée dans l'invitation à remettre une offre pour le marché subséquent.

ARTICLE 4 – PAIEMENT

Les dispositions régissant le Prix et les modalités de règlement des prestations sont fixées au CCAP de l'accord-cadre.
Le Membre se libèrera des sommes dues au titre du présent marché subséquent en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes désignés ci-après :

Titulaire du compte : S.A.S PROXELIA
Etablissement : CA BRIE PICARDIE
Agence : CAE 60 SENLIS
N° du compte : 95240800135
Code Banque : AGRIFRPP887
Code guichet : 00000
Clé RIB: 01

Autre compte (en cas de groupement) :

Titulaire du compte :
……
Etablissement :
……
…
Agence :
……
……

Envoyé en préfecture le 05/08/2024
Reçu en préfecture le 05/08/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20240730-2024_MSELE1_80-CC

Adresse :
.....
.....
N° du compte :
.....
...
Code Banque :
.....
...
Code guichet :
.....
....
Clé RIB :
.....
.....

ARTICLE 5 – PERIODE DE FOURNITURE D'ENERGIE

Le présent marché subséquent entre en vigueur à la date de sa notification au Titulaire.
Pour les Points de Livraison listés à l'annexe 2 (Liste des points de livraison) de l'acte d'engagement de l'accord-cadre (Lot 1, la fourniture d'électricité s'exécute sur une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2025, sauf pour quelques points de livraison sous contrat se terminant à une date postérieure au 1er janvier 2025 et précisés dans la liste).

Le présent marché subséquent arrive à échéance le 31 décembre 2027 à minuit.

ARTICLE 6 – PRIX DU MARCHÉ SUBSÉQUENT

Les prix de fourniture d'électricité sont fixés au Bordereau des Prix Unitaires.

Envoyé en préfecture le 05/08/2024
Reçu en préfecture le 05/08/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20240730-2024_MSELE1_80-CC

ARTICLE 7 – SIGNATURE DU COCONTRACTANT

Fait en un seul original :

A MARGNY-LES-COMPIEGNE Cyril Arquey

Le 30/07/2024

Signature *(en cas de groupement et sans habilitation du mandataire pour signer l'offre, tous les membres du groupement doivent signer le présent acte d'engagement) :*

ARTICLE 8 – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée pour valoir acte d'engagement.

A BOVES, le 30 JUIL. 2024

Le Président de la FDE80,

Franck BEAUVARLET

Fédération Départementale d'Energie de la Somme

La présente offre est complétée des annexes suivantes :
- Annexe 1 : Coordonnées des comptables publics assignataires
- Annexe 2 : Liste des points de livraison
- Annexe 3 : Cahier des Clauses Spécifiques (CCS)
- Annexe 4 : Bordereau des Prix unitaires
- Annexe 5 : Détail Quantitatif Estimatif

NOTIFICATION DU MARCHÉ AU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Notification par voie électronique, voir page suivante.

Identification de l'échange

Objet:

Courrier de notification

Emetteur:

Fédération départementale dénergie de la Somme

Destinataire:

n.viellard@proxelia.fr

Résumé des échanges

Événement	Date / Heure
Envoi du message par *Fédération départementale dénergie de la Somme* à *n.viellard@proxelia.fr*	05/08/2024 15:48:25
Message lu par n.viellard@proxelia.fr	05/08/2024 15:49:04